

SECTION 084113 - ENTRÉES ET DEVANTURES DE MAGASINS AVEC CADRES EN ALUMINIUM

Ce devis type suggéré a été élaboré à l'aide de l'édition courante du « Manual of Practice » du Construction Specifications Institute (CSI), y compris la structure des sections et la mise en page recommandées par le CSI. De plus, pour la préparation de ce devis type, nous avons adopté le concept mis au point ainsi que la méthodologie proposée dans le programme principal de l'American Institute of Architects (AIA). Il est à noter que le CSI, l'AIA, l'USGBC et l'IFL ne se portent pas garants des fabricants et des produits spécifiques indiqués. Le devis type a été préparé en présumant l'utilisation de documents et de formules contractuels standards, comprenant le document « Conditions du marché à forfait » (Conditions of the Contract), publié par l'AIA.

PARTIE 1 - GÉNÉRALITÉS

1.1 Documents connexes

- A. Les dessins et les clauses générales du contrat, y compris les conditions générales et supplémentaires ainsi que les sections des spécifications de la division 01, s'appliquent à cette section.

1.2 Sommaire

- A. Cette section comprend : Systèmes de devantures de magasin en aluminium à usage architectural de Kawneer, comprenant les garnitures de périmètre, les appuis de fenêtres, les accessoires, les cales et dispositifs d'ancrage, et le scellement du périmètre des unités de devantures de magasin.
1. Les types de devantures de magasin en aluminium de Kawneer comprennent :
 - a. Cadres Trifab^{MC} 451UT – d'une dimension nominale de 2 x 4-1/2 po (50,8 x 114,3 mm); thermique; vitrage au centre, assemblage par vis et cannelures
 - b. Cadres Trifab^{MC} 451UT – avec atténuation de l'effet de souffle, d'une dimension nominale de 2 x 4-1/2 po (50,8 x 114,3 mm); thermique; vitrage au centre, assemblage par vis et cannelures

NOTE AU RÉDACTEUR DU CAHIER DES CHARGES : LES SECTIONS CONNEXES CI-DESSOUS SONT SPÉCIFIÉES À D'AUTRES ENDROITS. CEPENDANT, KAWNEER RECOMMANDE UN FOURNISSEUR UNIQUE FACILITANT LA RESPONSABILITÉ POUR TOUTES CES SECTIONS, TEL QU'IL EST INDIQUÉ À L'ARTICLE 1.6 ASSURANCE DE LA QUALITÉ.

B. Sections connexes:

1. 072700 « Pare-air »
2. 079200 « Produits de scellement »
3. 083213 « Portes coulissantes vitrées avec cadres en aluminium »
4. 084113 « Entrées et devantures de magasins avec cadres en aluminium »
5. 084329 « Devantures coulissantes pour magasins »
6. 084413 « Murs rideaux vitrés en aluminium »
7. 084433 « Assemblages de vitrage en pente »
8. 085113 « Fenêtres en aluminium »
9. 086300 « Lanterneaux avec cadres métalliques »
10. 088000 « Vitrage »
11. 107113 « Dispositifs extérieurs de protection contre le soleil »
12. 122600 « Dispositifs intérieurs d'éclairage naturel »

1.3 Définition

- A. Définitions : Pour la terminologie et les définitions standards de l'industrie des fenêtres, se référer au glossaire AAMA AG de l'American Architectural Manufacturers Association (AAMA).

1.4 Exigences de performance

A. Exigences de performance du système de devanture de magasin :

NOTE AU RÉDACTEUR DU CAHIER DES CHARGES : LES RÉSULTATS DE LA RÉSISTANCE À L'INFILTRATION D'AIR ET D'EAU SONT BASÉS SUR LES NORMES ASTM ET AAMA S'APPLIQUANT AUX SYSTÈMES DE CADRES DE DEVANTURES DE MAGASIN. CONSULTER VOTRE REPRÉSENTANT KAWNEER RELATIVEMENT AU NIVEAU DE PERFORMANCE REQUIS POUR UN OUVRAGE SPÉCIFIQUE.

NOTE AU RÉDACTEUR DU CAHIER DES CHARGES : FOURNIR LES PRESSIONS NOMINALES DE RÉSISTANCE AU VENT EN LB/PI², DE MÊME QUE LE CODE DU BÂTIMENT PERTINENT ET L'ANNÉE DE L'ÉDITION.

1. Résistance au vent : Fournir un système de devanture de magasin, y compris un dispositif d'ancrage, résistant à des pressions nominales de résistance au vent de (____) lb/pi² vers l'intérieur et de (____) lb/pi² vers l'extérieur. Les pressions nominales sont basées sur le Code du bâtiment (____), édition (____).
2. Infiltration d'air : L'échantillon doit être soumis aux essais effectués conformément à la norme ASTM E 283. S'il est doté d'un joint d'étanchéité intérieur, le niveau d'infiltration d'air ne doit pas être supérieur à 0,06 pi³/pi² (0,3 l/s · m²) à une pression statique différentielle de 6,2 lb/pi² (300 Pa). S'il n'est pas doté d'un joint d'étanchéité intérieur, le niveau d'infiltration ne doit pas être supérieur à 0,06 pi³/pi² (0,3 l/s · m²) à une pression statique différentielle de 1,6 lb/pi² (75 Pa). Norme fixe CSA-A440.
3. Résistance à l'eau : L'échantillon doit être soumis aux essais effectués conformément à la norme ASTM E 331. Il ne doit pas y avoir de fuite d'eau à une pression statique différentielle minimale de 10 lb/pi² (479 Pa) tel que définit dans la norme AAMA 501.
4. Charge uniforme : Une charge d'air statique admissible de 30 lb/pi² (1436 Pa) doit être appliquée dans un sens positif, puis dans un sens négatif, conformément à la norme ASTM E 330. Il ne doit pas y avoir de flexion de plus de L/175 de la portée de n'importe quel élément de cadre. À un essai de charge structurale équivalent à 1,5 fois la charge spécifiée admissible, il doit n'y avoir aucune rupture de verre ou déformation permanente des éléments de cadre de plus de 0,2 % de leur portée libre.
5. Résistance aux séismes : Lorsque soumis aux essais effectués conformément à la norme AAMA 501.4, le système doit rencontrer le déplacement admissible de 0,010 x la hauteur des étages et le déplacement ultime de 1,5 x le déplacement spécifié.
6. Mouvements thermiques : Permettre les mouvements thermiques résultant des changements maximaux (échelle) de température ambiante et de surface suivants :
 - a. Changements de température (échelle) : -18 °C (0 °F) à 82 °C (180 °F).
 - b. Température d'air ambiant intérieur de test : [24 °C (75 °F)].
 - c. Performance de test : Aucun flambage et aucune tension sur la vitre, défaillance de scellement, tension excessive sur le cadre, les ancrages et les attaches, ou réduction de la performance lorsque testé conformément à la norme AAMA 501.5 pour un minimum de trois cycles.

NOTE AU RÉDACTEUR DU CAHIER DES CHARGES : LES RÉSULTATS DES ESSAIS DE PERFORMANCE EN MATIÈRE DE TRANSMISSION THERMIQUE ET DE RÉSISTANCE À LA CONDENSATION SONT BASÉS SUR L'UTILISATION DE VERRE CLAIR ISOLÉ DE 1 PO (2,54 CM) (0,25 PO CLAIR ISOLANT AVEC REVÊTEMENT À FAIBLE ÉMISSIVITÉ DE 0,035 SUR LA SURFACE N° 2; ESPACE D'AIR DE 0,5 PO AVEC INTERCALAIRE À BORDURE CHAUDE; ET 0,25 PO CLAIR REMPLI À 90 % DE GAZ ARGON).

7. Efficacité énergétique :
 - a. Transmission thermique (coefficient U) : Lorsque soumis aux essais effectués conformément à la norme AAMA 1503, la transmission thermique (coefficient U) ne doit pas être supérieure à :
 - 1) 0,32 (faible émissivité) ou ouvrage spécifique (____) BTU/h/pi²/°F
8. Résistance à la condensation (CRF) : Lorsque soumis aux essais effectués conformément à la norme AAMA 1503, le facteur de résistance à la condensation ne doit pas être inférieur à :
 - a. 68_{cadre} et 68_{verre} (faible émissivité)
9. Résistance à la condensation (I) : Lorsque soumis aux essais effectués conformément à la norme CSA A-440, l'indice de condensation ne doit pas être inférieur à :
 - a. 60_{cadre} et 62_{verre} (faible émissivité)

NOTE AU RÉDACTEUR DU CAHIER DES CHARGES : LES RÉSULTATS DES ESSAIS DE TRANSMISSION SONORE (STC) ET DE TRANSMISSION INTÉRIEURE-EXTÉRIEURE (OITC) SONT BASÉS SUR L'UTILISATION DE VERRE CLAIR DOUBLE FEUILLETÉ ISOLANT DE 1 PO (25,4 CM) AVEC INTERCALAIRE EN PVB (1/8 PO, 0,030 PO, 1/8 PO, ESPACE D'AIR DE 1/2 PO, 1/8 PO, 0,030 PO, 1/8 PO).

10. Indice de transmission sonore (STC) et indice de transmission intérieure-extérieure (OITC) : Lorsque soumis aux essais selon la norme AAMA 1801 et conformément aux normes ASTM E 1425 et ASTM E90, les indices STC et OITC ne doivent pas être inférieurs à :
 - a. 37 (STC) et 30 (OITC)

NOTE AU RÉDACTEUR DU CAHIER DES CHARGES : CHOISIR LA PERFORMANCE EN ATTÉNUATION DE L'EFFET DE SOUFFLE SI REQUISE POUR RÉPONDRE AUX EXIGENCES DU PROJET.

11. Performance en atténuation de l'effet de souffle : Soumettre aux essais ou à l'analyse conformément aux normes ASTM F 1642, GSA-TS01 et UFC 04-010-01. Les options suivantes sont offertes pour respecter la norme UFC 04-010-01, B-3.1 Standard 10 pour fenêtres et lanterneaux :
 - a. Section B-3.1.1 Dynamic analysis (analyse dynamique)
 - b. Section B-3.1.2 Testing (essais)
 - c. Section B-3.1.3 ASTM F2248 Design Approach (approche du design)
- B. Déclaration environnementale de produit (DEP) : Doit détenir une déclaration DEP de type III pour l'ouvrage spécifique basée sur une règle de catégorie de produit.

NOTE AU RÉDACTEUR DU CAHIER DES CHARGES : PRODUIRE LA DÉCLARATION DES INGRÉDIENTS DES MATÉRIAUX SI REQUISE POUR RÉPONDRE AUX EXIGENCES DU PROJET OU CONFORMÉMENT À TOUT PROGRAMME DE CERTIFICATION DE BÂTIMENT ÉCOLOGIQUE TEL QUE LEED OU LBC.

NOTE AU RÉDACTEUR DU CAHIER DES CHARGES : LA DÉCLARATION DES INGRÉDIENTS DES MATÉRIAUX VISE UNIQUEMENT LES PRODUITS ANODISÉS.

- C. Déclaration des ingrédients des matériaux : Doit posséder une liste complète des ingrédients chimiques comptant jusqu'à au moins 100 ppm (0,01 %) couvrant 100 % du produit. La documentation acceptée comprend ce qui suit :
 1. Inventaires du fabricant avec numéros de registre CAS;
 - a. Le *Material Transparency Summary (MTS)* de Kawneer.
 2. Certification Cradle to Cradle : Les documents suivants sont acceptés dans le cadre de cette option :
 - a. Marque de certification Cradle to Cradle Certified^{MC} avec certificat sanitaire des matériaux de niveau Argent ou plus;
 - b. Certificat sanitaire des matériaux de niveau Argent ou plus.
 3. Certification DECLARE pour les entités ne figurant pas sur la liste rouge.

1.5 Soumissions

NOTE AU RÉDACTEUR DU CAHIER DES CHARGES : AJOUTER LA SECTION SUR LE CONTENU RECYCLÉ SI CETTE DERNIÈRE EST REQUISE POUR RÉPONDRE AUX EXIGENCES DU PROJET OU SI DES CERTIFICATIONS DE BÂTIMENT ÉCOLOGIQUE TELLES QUE LEED, LIVING BUILDING CHALLENGE (LBC), ETC. SONT REQUISES.

*** SI LES EXIGENCES EN MATIÈRE DE CONTENU RECYCLÉ NE SONT PAS PRÉCISÉES, IL SERAIT POSSIBLE DE FOURNIR DE L'ALUMINIUM PRIMAIRE (ZÉRO CONTENU RECYCLÉ).**

- A. Données du produit : Inclure détails de construction, descriptions des matériaux, dimensions des composants et profils individuels, quincaillerie, finis et instructions d'installation pour chaque type de devantures de magasin avec cadres en aluminium indiqué.
 1. Contenu recyclé :
 - a. Fournir de la documentation soulignant que l'aluminium comprend un contenu recyclé minimal de 50 % constitué d'un mélange de contenu recyclé de préconsommation et de postconsommation, avec un document type présentant l'information spécifique au projet qui sera fournie suivant l'expédition du produit.
 - b. Lorsque le produit est expédié, fournir de l'information sur le contenu recyclé de l'ouvrage spécifique, y compris ce qui suit :
 - 1) Indiquer le contenu recyclé; indiquer la valeur en pourcentage du contenu recyclé de préconsommation et du contenu recyclé de postconsommation par unité de produit.
 - 2) Indiquer la valeur relative en dollars du contenu recyclé du produit par rapport à la valeur totale en dollars du produit inclus dans le projet.
 - 3) Indiquer le lieu de récupération du contenu recyclé.
 - 4) Indiquer l'emplacement de l'installation de fabrication.
 2. Déclaration environnementale de produit (DEP) :
 - a. Inclure une déclaration DEP de type III pour l'ouvrage spécifique basée sur une règle de catégorie de produit.

NOTE AU RÉDACTEUR DU CAHIER DES CHARGES : LA DÉCLARATION DES INGRÉDIENTS DES MATÉRIAUX VISE UNIQUEMENT LES PRODUITS ANODISÉS.

3. Déclaration des ingrédients des matériaux :
 - a. Inclure de la documentation pour la déclaration des ingrédients des matériaux comprenant une liste complète des ingrédients chimiques comptant jusqu'à au moins 100 ppm (0,01 %) couvrant 100 % du produit.
- B. Dessins d'atelier : Inclure plans, élévations, sections, détails, quincaillerie, fixations à d'autres travaux, autorisations opérationnelles et détails d'installation.
- C. Échantillons pour sélection initiale : Pour unités avec finis de couleur appliqués en usine y compris échantillons de quincaillerie et d'accessoires impliquant une sélection de couleurs.
- D. Échantillons pour vérification : Pour devantures de magasin avec cadres en aluminium et composants requis.
- E. Rapports d'essais des produits : Basés sur l'évaluation d'essais poussés effectués par un organisme d'essais qualifié pour chaque type de devantures de magasin avec cadres en aluminium.

- F. Échantillon de fabrication : De chaque intersection verticale à horizontale des systèmes à cadres en aluminium, fait de longueurs de 12 po (304,8 mm) de composants à l'échelle et montrant les détails suivants :
1. Menuiserie.
 2. Ancrage.
 3. Provisions d'agrandissement.
 4. Vitrage.
 5. Solin et évacuation.
- G. Autres soumissions d'exécution :
1. Bordereau technique de quincaillerie de porte d'entrée : Préparé par le fournisseur ou sous sa supervision et détaillant la fabrication ainsi que l'assemblage de la quincaillerie de porte d'entrée, de même que les procédures et diagrammes. Coordonner le bordereau technique de quincaillerie de porte d'entrée final avec les portes, cadres et travaux connexes afin de faire en sorte que les caractéristiques de la quincaillerie de porte d'entrée (taille, épaisseur, côté, fonction et fini) soient adéquates.

1.6 Assurance de la qualité

- A. Qualifications de l'installateur : Un installateur ayant installé avec succès des unités identiques ou similaires à celles requises pour ce projet et d'autres projets de taille et d'ampleur similaires.
- B. Qualifications du fabricant : Un fabricant capable de fournir un système de devanture de magasin avec cadres en aluminium répondant aux exigences de performance indiquées ou dépassant celles-ci, et de documenter cette performance en incluant rapports d'essais et calculs.
- C. Limitations des sources : Obtenir un système de devanture de magasin avec cadres en aluminium provenant d'un seul fabricant grâce à une seule source.
- D. Options de produits : Les dessins indiquent la taille, les profils ainsi que les exigences dimensionnelles du système de devanture de magasin avec cadres en aluminium et sont basés sur le système particulier indiqué. Voir division 01, section « Exigences des produits ». Ne pas modifier les exigences de taille et de dimensions.
1. Ne pas modifier les effets visuels prévus, tels que jugés seulement par l'architecte, sauf avec l'approbation de l'architecte. Si des modifications sont proposées, soumettre des données explicatives approfondies à l'architecte pour examen.
- E. Maquettes : Construire des maquettes pour vérifier les sélections effectuées suivant les soumissions d'échantillons, démontrer les effets visuels et établir des normes de qualité pour les matériaux ainsi que l'exécution.
1. Construire une maquette pour les types d'élévations de devantures de magasin indiqués, aux emplacements indiqués sur les dessins.
- F. Conférence de préinstallation : Tenir une conférence sur le site du projet pour satisfaire aux exigences de la division 01, section « Gestion et coordination du projet ».

1.7 Conditions du projet

- A. Mesures sur le terrain : Vérifier les ouvertures réelles des devantures de magasin avec cadres en aluminium en prenant des mesures sur le terrain avant la fabrication et indiquer ces mesures sur les dessins d'atelier.

1.8 Garantie

- A. Garantie du fabricant : Soumettre, pour acceptation par le Propriétaire, la garantie standard du fabricant.
1. Période de garantie : Deux (2) ans à partir de la date de quasi-achèvement du projet à condition cependant que la garantie limitée ne commence en aucun cas plus tard que six mois après la date d'expédition par le fabricant.

PARTIE 2 - PRODUITS

2.1 Fabricants

- A. Produit de référence :
1. Kawneer Company Inc.
 2. Cadres Trifab^{MC} 451UT (thermique)
 3. Cadres Trifab^{MC} 451UT (thermique) (avec atténuation de l'effet de souffle)
 4. Dimensions du système : 2 po x 4-1/2 po (50,8 mm x 114,3 mm)
 5. Vitrage au centre

NOTE AU RÉDACTEUR DU CAHIER DES CHARGES : FOURNIR L'INFORMATION CI-DESSOUS INDIQUANT LES SOLUTIONS DE RECHANGE APPROUVÉES AU PRODUIT DE RÉFÉRENCE.

- B. Sous réserve de conformité aux exigences, fournir un produit comparable compte tenu de l'information suivante :
1. Fabricant : (_____)
 2. Série: (_____)
 3. Dimensions du profil : (_____)
- C. Substitutions: Se reporter à la section Substitutions relative aux exigences de procédures et de soumissions.
1. Substitutions avant l'obtention du contrat (période de soumission) : Soumettre les demandes par écrit dix (10) jours avant la date de fermeture de la demande de soumissions.
 2. Substitutions après l'obtention du contrat (période de la construction) : Soumettre la demande par écrit afin d'éviter les délais d'installation et de construction de la devanture de magasin.
 3. Documentation sur le produit et dessins : Soumettre la documentation sur le produit et les dessins modifiés pour convenir aux exigences spécifiques du projet et aux conditions de l'ouvrage.
 4. Certificats : Soumettre le(s) certificat(s) certifiant que le fabricant proposé comme substitution (1) s'engage à répondre aux exigences spécifiées en vue de satisfaire aux critères de rendement du système de devanture de magasin, et (2) a exécuté le design et la fabrication de devantures de magasin en aluminium durant une période d'au moins dix (10) ans. (Nom de l'entreprise)
 5. Rapports d'essais : Soumettre des rapports d'essais vérifiant la conformité avec chacune des exigences d'essais liées à cet ouvrage.
 6. Échantillons : Soumettre des échantillons de profilés de produits typiques dans les grandeurs standards du fabricant et des échantillons de finis.
- D. Acceptation de la substitution : L'acceptation sera donnée par écrit, sous forme d'un addenda ou d'un avis de modification, et documentée par un ordre formel de modification signé par le Propriétaire et l'Entrepreneur.

2.2 Matériaux

- A. Extrusions en aluminium : Alliage et état de dureté recommandés par le fabricant de devantures de magasin avec cadres en aluminium pour la robustesse, la résistance à la corrosion et l'application du fini requis; épaisseur des parois minimale de 0,070 po (1,8 mm) à n'importe quel endroit pour le cadre principal; et en alliage 6063-T6 et trempé, conformément à la norme ASTM B 221.

NOTE AU RÉDACTEUR DU CAHIER DES CHARGES : AJOUTER LA SECTION SUR LE CONTENU RECYCLÉ SI CETTE DERNIÈRE EST REQUISE POUR RÉPONDRE AUX EXIGENCES DU PROJET OU SI DES CERTIFICATIONS DE BÂTIMENT ÉCOLOGIQUE TELLES QUE LEED, LIVING BUILDING CHALLENGE (LBC), ETC. SONT REQUISES.

*** SI LES EXIGENCES EN MATIÈRE DE CONTENU RECYCLÉ NE SONT PAS PRÉCISÉES, IL SERAIT POSSIBLE DE FOURNIR DE L'ALUMINIUM PRIMAIRE (ZÉRO CONTENU RECYCLÉ).**

1. Contenu recycle : Doit comprendre un contenu recyclé minimal de 50 % constitué d'un mélange de contenu recyclé de préconsommation et de postconsommation.
 - a. Indiquer le contenu recyclé; indiquer la valeur en pourcentage du contenu recyclé de préconsommation et du contenu recyclé de postconsommation par unité de produit.
 - b. Indiquer la valeur relative en dollars du contenu recyclé du produit par rapport à la valeur totale en dollars du produit inclus dans le projet.
 - c. Indiquer le lieu de récupération du contenu recyclé.
 - d. Indiquer l'emplacement de l'installation de fabrication.
- B. Fixations : Aluminium, acier inoxydable non magnétique ou autres matériaux résistant à la corrosion et compatibles avec les montants, quincaillerie, ancrages et autres composants des fenêtres en aluminium.
- C. Ancrages, attaches et accessoires : Aluminium, acier inoxydable non magnétique, ou acier ou fer galvanisé conforme à la norme ASTM B 633 pour les conditions d'utilisation intenses de type SC 3 ou autre revêtement de zinc approprié; suffisamment robustes pour résister à la pression nominale indiquée.
- D. Montants de renforcement : Aluminium, acier inoxydable non magnétique ou acier nickelé/chromé conforme à la norme ASTM B 456 pour les conditions d'utilisation intenses de type SC 3, ou acier ou fer galvanisé conforme à la norme ASTM B 633 pour les conditions d'utilisation intenses de type SC 3 ou autre revêtement de zinc approprié; suffisamment robustes pour résister à la pression nominale indiquée.
- E. Scellant : Pour les scellants requis dans les systèmes de devantures de magasin fabriqués, fournir le type standard, élastique en permanence, irrétractable et fixe recommandé par le fabricant du scellant pour la taille et le mouvement des joints.

- F. Tolérances : Les dimensions mentionnées comme tolérances pour les épaisseurs de paroi et les autres dimensions de coupe transversale des éléments de cadre de devantures de magasin sont des dimensions nominales et sont en conformité avec les normes et les données pour l'aluminium de l'Aluminum Association (AA).

NOTE AU RÉDACTEUR DU CAHIER DES CHARGES : LA DÉCLARATION DES INGRÉDIENTS DES MATÉRIAUX VISE UNIQUEMENT LES PRODUITS ANODISÉS.

- G. Sans produits de la liste rouge : Tous les matériaux et les pièces sont conformes au Living Building Challenge/DECLARE Red List et à la liste Cradle-to-Cradle (C2C) des produits bannis.
1. Sans PVC.
 2. Sans néoprène.
OU
- H. Sans produits de la liste rouge : Le produit ne contient ni PVC ni néoprène.

2.3 Système de cadres de devanture de magasin

- A. Barrière thermique (Trifab^{MC} 451UT) :
1. La barrière thermique DUAL IsoLock^{MC} de Kawneer comporte deux séparations d'une épaisseur nominale de 1/4 po (6,4 mm) et composées de deux parties en polyuréthane à haute densité et à durcissement chimique assemblées par collage et liées mécaniquement à l'aluminium des sections de devanture de magasin.
 - a. La barrière thermique doit être conçue en conformité avec la norme AAMA TIR-A8 et soumise aux essais conformément à la norme AAMA 505.
- B. Supports et renforts : Aluminium à haute résistance standard du fabricant avec cales non ferreuses ne tachant pas pour l'alignement des composants du système.
- C. Accessoires et attaches : Accessoires et attaches standards du fabricant résistant à la corrosion, ne tachant pas, ne coulant pas et compatibles avec les matériaux adjacents. Lorsque ces composants sont apparents, ils doivent être en acier inoxydable.
- D. Dispositifs d'ancrage au périmètre : Lorsque des dispositifs d'ancrage en acier sont utilisés, fournir l'isolation à poser entre les matériaux en acier et les matériaux en aluminium afin de prévenir toute action galvanique.
- E. Emballage, expédition, manutention et déchargement : Expédier les matériaux dans les contenants originaux du fabricant, non ouverts, non endommagés et portant des étiquettes d'identification intactes.
- F. Stockage et protection : Stocker les matériaux de façon à les protéger contre les intempéries. Manutentionner les matériaux de devantures de magasin et les composantes de manière à éviter les dommages. Protéger les matériaux de devantures de magasin contre les dommages qui pourraient être causés par les éléments, les travaux de construction et autres, susceptibles de les abîmer avant, durant et après l'installation des devantures de magasin.

2.4 Systèmes de vitrage

- A. Vitrage : Tel que spécifié dans la section « Vitrage » de la Division 08.
- B. Joints d'étanchéité de vitrage : Types de compression standards du fabricant; caoutchouc EPDM extrudé remplaçable.
- C. Intercalaires et calages d'appui : Type élastomérique standard du fabricant.
- D. Ruban anti-adhérence : Matériau de tétrafluoroéthylène ou de polyéthylène standard du fabricant auquel les produits de scellement n'adhèrent pas.
- E. Produits de scellement de vitrage : Tel que recommandé par le fabricant pour le type de joint et comme suit :
1. Produit de scellement pour bande d'étanchéité : en vertu de la norme ASTM C 920 pour type S, qualité NS, catégorie 25, utilisations NT, G, A et O, monocomposant à mûrissement neutre compatible avec le produit de scellement structural et les autres composants du système avec lesquels il entre en contact, recommandé par les fabricants de produits de scellement structural, de produits de scellement pour bande d'étanchéité et de systèmes à cadres en aluminium pour cette utilisation.

2.5 Systèmes de portes d'entrée

- A. Portes d'entrée : Tel que spécifié dans la section « Entrées et devantures de magasins avec cadres en aluminium » de la Division 084113.
- B. Quincaillerie de portes d'entrée : Tel que spécifié dans la section sur la quincaillerie pour portes de la Division 084113.

2.6 Matériaux accessoires

- A. Pare-soleil Versoleil^{MC} : Un écran pare-soleil en aluminium (composé de supports en saillie, de lames et de lames de bordure qui peuvent être sélectionnés parmi les configurations standards) qui est assujéti directement aux meneaux verticaux. Les ancrs seront peintes. (Choisir le fini peint et la couleur d'après la liste des couleurs standards de Kawneer. Des couleurs hors série peuvent être obtenues sur demande.) Les lames et les lames de bordure peuvent être peintes ou anodisées. (Choisir le fini peint et la couleur d'après la liste des couleurs standards de Kawneer. Des couleurs hors série peuvent être obtenues sur demande, ou selon la liste des finis anodisés de Kawneer.)
- B. Tablette réfléchissante InLighter^{MC} : Système de tablette réfléchissante en aluminium, comportant glissières d'ancrage, bras de soutien, garnitures de bordures et panneaux en matériau d'aluminium composite (ACM), le tout ancré directement aux éléments horizontaux intermédiaires.

1. Tablette réfléchissante : Tablette montée à l'intérieur pour réfléchir la lumière du jour plus profondément dans l'espace intérieur
 2. Système de tablette réfléchissante comportant ce qui suit :
 - a. Panneau en matériau d'aluminium composite (ACM) d'une épaisseur de 4 mm
 - b. Panneau de polycarbonate translucide d'une épaisseur de 4 mm ou 16 mm
 - c. Le fini du matériau d'aluminium composite sur les surfaces supérieure et inférieure doit être sélectionné parmi les finis standards de Kawneer.
 - d. Bras de soutien et fascia en aluminium extrudé
 - e. Le dispositif d'ancrage en aluminium extrudé est conçu pour fixer aux montants verticaux compatibles du système de cadres. L'ancrage sera conçu pour permettre de faire basculer la tablette vers le bas, suspendue en position sécuritaire pour le nettoyage.
 - f. Blocs de cisaillement en aluminium extrudé à fixer sur les ancrages afin de permettre de faire basculer les tablettes individuelles pour l'entretien
 - g. La projection du panneau ou de la tablette n'excédera pas 30 po (762 mm).
 - h. L'espacement des meneaux du système de cadres n'excédera pas 6 pi (1,83 m) centre à centre.
 - i. Le fléchissement vers l'extérieur du panneau ou de la tablette n'excédera pas L/120 de la longueur de portée horizontale.
 3. Le système de cadres pour soutenir une tablette réfléchissante sera (choisir le système de cadres approprié) :
 - a. Système de cadres de mur rideau
 - b. Système de cadres de devanture de magasin
 4. Soumissions :
 - a. Directives d'installation du fabricant
 - b. Échantillons pour vérification
 - 1) Fini choisi par l'architecte appliqué en usine
 - 2) Échantillon de tablette réfléchissante fonctionnelle pour démonstration
 - c. Dessins d'atelier comprenant :
 - 1) Plans, élévations, sections, détails de fabrication et d'installation
 - 2) Validation par le fabricant du fournisseur unique du système de tablette réfléchissante et de cadres, ainsi que de la compatibilité des composants
- C. Produits de scellement : Pour installation sur le périmètre des systèmes à cadres en aluminium, tel que spécifié dans la section « Produits de scellement » de la Division 07.
- D. Peinture bitumineuse : Peinture à mastic d'asphalte appliquée à froid respectant les exigences SSPC-Paint 12, mais ne contenant pas d'amiante; formulée pour une épaisseur de 30 mils (0,762 mm) par couche.

2.7 Fabrication

- A. Généralités concernant les éléments structuraux : Fabriquer des composants qui, lorsque assemblés, présentent les caractéristiques suivantes :
 1. Profils nets, droits et exempts de défauts ou de déformations.
 2. Joints assemblés avec précision, exempts de saillies, capillaires et étanches.
 3. Moyen d'évacuer vers l'extérieur l'eau traversant les joints, la condensation à l'intérieur des éléments structuraux et l'humidité se déplaçant à l'intérieur du système.
 4. Isolation physique et thermique du vitrage par rapport aux éléments structuraux.
 5. Adaptation aux mouvements thermiques et mécaniques du vitrage et du cadre afin de conserver le jeu requis pour les bords du vitrage.
 6. Provisions pour remplacement du vitrage sur le terrain.
 7. Attaches, ancrages et dispositifs de raccord dissimulés à la vue autant que possible.
- B. Éléments structuraux vitrés mécaniquement : Fabrication permettant un vitrage exempt de saillie sans arrêts à projection.
- C. Éléments structuraux vitrés à l'aide d'un produit de scellement structural : Permettre l'utilisation d'un dispositif de soutien temporaire afin de maintenir le vitrage en place pendant que le produit de scellement structural mûrit.
- D. Cadres de devanture : Fabriquer des composants pour assemblage en suivant les instructions d'installation standards du fabricant.
- E. Après la fabrication, marquer clairement les composants afin d'identifier leur emplacement dans le projet conformément aux dessins d'atelier.

2.8 Finis pour aluminium

- A. Les désignations de finis commençant par « AA » respectent le système établi par l'Aluminum Association pour la désignation des finis pour aluminium.
- B. Finis appliqués en usine :
 1. Kawneer Permanodic^{MC} AA-M10C21A44 / AA-M45C22A44, AAMA 611, enduit anodique coloré de catégorie architecturale I (couleur ____)
 2. Kawneer Permanodic^{MC} AA-M10C21A41 / AA-M45C22A41, AAMA 611, enduit anodique naturel de catégorie architecturale I (naturel no 14)(en option)
 3. Kawneer Permanodic^{MC} AA-M10C21A31, AAMA 611, enduit anodique naturel de catégorie architecturale II (naturel no 17)(standard)
 4. Kawneer Permafluor^{MC} (70 % PVDF), AAMA 2605, enduit de fluoropolymère (couleur ____)
 5. Kawneer Permadize^{MC} (50 % PVDF), AAMA 2604, enduit de fluoropolymère (couleur ____)
 6. Kawneer Permacoat^{MC}, AAMA 2604, peinture en poudre (couleur ____)
 7. Autre : Fabricant ____ Type ____ Couleur ____

PARTIE 3 - EXÉCUTION

3.1 Examen

- A. Examiner les ouvertures, substrats, supports structuraux, ancrages et conditions, avec l'installateur présent, pour vérifier la conformité aux exigences de tolérances d'installation et les autres conditions influant sur la performance du travail. Vérifier les dimensions approximatives des ouvertures, la nivelance des pièces d'appui et les autorisations opérationnelles. Examiner les solins des murs, les pare-vapeur, les barrières de protection contre l'eau et les intempéries ainsi que les autres composants intégrés pour faire en sorte que l'installation du système de devanture de magasin avec cadres en aluminium soit coordonnée et étanche.
1. Surfaces de maçonnerie : Visiblement sèches et libres de tout excès de mortier, sable et autres débris de construction.
 2. Murs à charpente en bois : Secs, propres, en bon état, bien cloués, libres de tout vide et sans décalage au niveau des joints. Vérifier que les têtes de clous sont enfoncées au niveau des surfaces dans les ouvertures et à moins de 76 mm (3 po) de celles-ci.
 3. Surfaces métalliques : Sèches, propres, libres de toute graisse, huile, saleté, rouille, corrosion et crasse de soudure; sans bords coupants ou décalages au niveau des joints.
 4. Procéder à l'installation seulement après que les conditions insatisfaisantes ont été corrigées.

3.2 Installation

- A. Respecter les dessins, les dessins d'atelier et les instructions écrites du fabricant pour l'installation des systèmes de devantures de magasin avec cadres en aluminium, des accessoires et des autres composants.
- B. Installer les systèmes de devantures de magasin avec cadres en aluminium droits, d'aplomb, d'équerre, parfaitement alignés, sans distorsion ou empêchement des mouvements thermiques, ancrés bien en place dans les supports structuraux et de façon appropriée relativement aux solins des murs et à toute autre construction adjacente.
- C. Fixer les montants des appuis dans un lit de scellant ou avec des joints d'étanchéité, tel qu'indiqué, pour une construction imperméable.
- D. Installer les systèmes de devantures de magasin avec cadres en aluminium et les composants de façon à évacuer la condensation, l'eau pénétrant dans les joints et l'humidité se déplaçant à l'intérieur du système de devanture de magasin avec cadres en aluminium vers l'extérieur.
- E. Séparer l'aluminium et les autres surfaces corrodables des sources de corrosion ou de l'action électrolytique aux points de contact avec d'autres matériaux.

3.3 Contrôle de la qualité sur le terrain

- A. Essais réalisés sur le chantier : L'architecte doit choisir les unités de devantures de magasin à être soumises aux essais aussitôt qu'une portion représentative de l'ouvrage aura été installée et vitrée, et que le calfeutrement du périmètre aura été posé et aura durci. Mener des essais d'infiltration d'air et d'eau en présence d'un représentant du fabricant. Les résultats qui ne répondent pas aux exigences de performance spécifiées et les unités ayant des lacunes doivent être corrigées et les coûts ainsi occasionnés feront partie du montant forfaitaire.
1. Essais : Les essais doivent être effectués par un laboratoire d'essai indépendant qualifié. Se reporter à la section des Essais pour le paiement des essais et les exigences relatives aux essais. Les essais doivent être effectués selon la norme AAMA 503, y compris les essais conformément à la norme ASTM E 783 pour l'infiltration d'air et les essais conformément à la norme ASTM E 1105 pour l'infiltration d'eau.
 - a. Essais d'infiltration d'air : Effectuer les essais conformément à la norme ASTM E 783. L'infiltration d'air admissible ne doit pas être supérieure à 1,5 fois la quantité indiquée dans les exigences de rendement ou $0,09 \text{ pi}^3/\text{m}^2$, soit le niveau le plus élevé.
 - b. Essais d'infiltration d'eau : Effectuer les essais conformément à la norme ASTM E 1105. Aucune fuite d'eau non contrôlée n'est permise lorsque soumis à des essais à une pression statique de deux tiers de la pression d'infiltration d'eau spécifiée, mais non inférieure à $6,2 \text{ lb}/\text{p}^2$ (300 Pa).
- B. Services sur le chantier par le fabricant : À la demande écrite du Propriétaire, assurer des visites périodiques du chantier par le représentant des services sur le chantier du fabricant.

3.4 Ajustement, nettoyage et protection

- A. Nettoyer les surfaces en aluminium immédiatement après l'installation des devantures de magasin avec cadres en aluminium. Éviter d'endommager les revêtements et les finis protecteurs. Enlever tout excès de scellant, matériaux de vitrage, saleté et autres substances.
- B. Nettoyer les vitres immédiatement après l'installation. Respecter les recommandations écrites du fabricant du verre pour le nettoyage et l'entretien finaux. Enlever les étiquettes non permanentes et nettoyer les surfaces.
- C. Enlever et remplacer toute vitre brisée, ébréchée, fendue, abrasée ou endommagée durant la période de construction.

AVIS DE NON-RESPONSABILITÉ

Ce devis type est destiné à être utilisé par un rédacteur de devis de construction qualifié. Ce devis type n'est pas destiné à être utilisé textuellement comme cahier des charges d'un ouvrage sans que des modifications appropriées y soient apportées en vue de l'utilisation spécifique prévue. Ce devis type doit être utilisé et adapté aux procédures de chaque entreprise de design et aux exigences particulières d'un ouvrage de construction spécifique.

FIN DE LA SECTION 084113